

États financiers non consolidés de

# **L'Hôpital d'Ottawa**

31 mars 2015

# L'Hôpital d'Ottawa

31 mars 2015

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
Bilan non consolidé .....	3
État non consolidé des résultats.....	4
État non consolidé de l'évolution de l'actif net .....	5
État non consolidé des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires aux états financiers non consolidés .....	7-21

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa et au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de l'Hôpital d'Ottawa (l'«Hôpital»), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 mars 2015, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 des états financiers et en conformité aux exigences du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 des états financiers non consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 des états financiers non consolidés.

## **Méthode comptable**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés pour permettre à l'Hôpital de se conformer aux exigences du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

## **Autre point**

L'Hôpital a préparé des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2015 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et sur lesquels nous avons émis un rapport de l'auditeur indépendant distinct à l'intention du Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa en date du 3 juin 2015.

*Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 3 juin 2015

# L'Hôpital d'Ottawa

## Bilan non consolidé

au 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	12 962	20 610
Placements à court terme	1 572	1 551
Débiteurs (note 3)	74 578	62 249
Stocks	15 806	14 873
Frais payés d'avance	9 961	6 987
	<b>114 879</b>	<b>106 270</b>
Subventions à recevoir (note 3)	10 201	11 719
Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisation corporelles (note 4)	104 992	88 443
Immobilisations corporelles (note 5)	584 292	576 904
Fonds détenus en fiducie (note 6)	29 713	31 231
	<b>844 077</b>	<b>814 567</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	201 379	210 631
Apports reportés	12 487	11 283
	<b>213 866</b>	<b>221 914</b>
Avantages sociaux futurs (note 8)	50 428	46 217
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	420 628	410 878
Fonds détenus en fiducie (note 6)	29 713	31 231
	<b>714 635</b>	<b>710 240</b>
Engagements, éventualités et garanties (note 16)		
<b>Actif net (insuffisance)</b>		
Investi en immobilisations corporelles (note 11)	214 759	213 062
Non affecté (insuffisance)	(85 317)	(108 735)
	<b>129 442</b>	<b>104 327</b>
	<b>844 077</b>	<b>814 567</b>

Au nom du Conseil

 , président du Conseil

 , président-directeur général

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# L'Hôpital d'Ottawa

## État non consolidé des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	858 820	877 226
Soins aux patients	120 863	118 938
Sommes recouvrées et autres	69 457	55 523
Chambres à supplément	9 849	10 806
Services commercialisés	7 475	7 447
Placement	1 639	943
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 9)	7 111	5 545
Programme Connexion Nord et Est de l'Ontario (note 17)	9 107	-
	<b>1 084 321</b>	<b>1 076 428</b>
<b>Dépenses</b>		
Traitements et salaires	531 952	501 844
Avantages sociaux	137 840	134 677
Fournitures et autres	177 027	200 571
Fournitures médicales et chirurgicales	62 431	61 764
Rémunérations du personnel médical	70 711	73 388
Médicaments	66 248	59 889
Intérêts	517	216
Amortissement de l'équipement principal	28 227	34 825
Programme Connexion Nord et Est de l'Ontario (note 17)	9 107	-
	<b>1 084 060</b>	<b>1 067 174</b>
Excédent des revenus sur les dépenses avant les éléments mentionnés ci-dessous et le financement non récurrent	261	9 254
Revenus du stationnement	18 400	17 330
Dépenses du stationnement	(5 912)	(9 239)
Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 9)	14 028	13 834
Amortissement des bâtiments et amélioration et entretien des terres	(24 768)	(23 997)
Excédent des revenus sur les dépenses après les éléments mentionnés ci-dessus et avant le financement non récurrent	2 009	7 182
Financement non récurrent (note 19)	23 106	23 107
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<b>25 115</b>	<b>30 289</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# L'Hôpital d'Ottawa

## État non consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations corporelles \$ (note 11)	Non affecté \$	2015 \$	2014 \$
<b>Solde au début</b>	<b>213 062</b>	<b>(108 735)</b>	<b>104 327</b>	74 038
Excédent des revenus sur les dépenses	-	25 115	25 115	30 289
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 11)	1 697	(1 697)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>214 759</b>	<b>(85 317)</b>	<b>129 442</b>	104 327

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# L'Hôpital d'Ottawa

## État non consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	25 115	30 289
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	52 995	58 822
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(21 139)	(19 379)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(968)	(7)
Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 8)	4 211	2 410
	<b>60 214</b>	<b>72 135</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 15)	(24 305)	(35 673)
	<b>35 909</b>	<b>36 462</b>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	15 013	14 965
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	4 024	7
	<b>19 037</b>	<b>14 972</b>
<b>Activités en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 563)	(42 788)
<b>Activités d'investissement</b>		
Diminution (augmentation) nette des subventions à recevoir	1 518	(322)
Augmentation des placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 549)	(7 421)
	<b>(15 031)</b>	<b>(7 743)</b>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(7 648)	903
Encaisse au début	20 610	19 707
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>12 962</b>	<b>20 610</b>

L'encaisse comprend un montant de 5 342 \$, sujet à des restrictions pour le Fonds de défense HIROC.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

### 1. Description de l'organisme

L'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents du réseau local d'intégration de services de santé de Champlain. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de se conformer aux exigences du ministère de la Santé des Soins de longue durée de l'Ontario. L'Hôpital a aussi préparé des états financiers à vocation générale selon les Normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif, qui consolident l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa.

#### *Base de présentation*

Ces états financiers non consolidés reflètent les actifs, passifs et opérations de l'Hôpital.

Ces états financiers non consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et opérations de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, une entité contrôlée, et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa, une entité contrôlée, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient une participation financière : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, ses entités auxiliaires, Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc., Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc., et les Services d'approvisionnement de santé Champlain. L'information financière condensée de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa est divulguée à la note 14.

#### *Constatation des revenus*

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

En vertu de la Loi sur l'assurance-santé et de son règlement, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les revenus provenant du régime d'assurance-maladie provincial et des services commercialisés sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Apports reçus sous forme de services*

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

#### *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen et évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### *Classement des instruments financiers*

Tous les instruments financiers présentés au bilan de l'Hôpital sont classés de la manière suivante :

Encaisse	Juste valeur
Placements à court terme	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Subventions à recevoir	Coût amorti
Actifs détenus pour acquisition d'immobilisations corporelles	Juste valeur
Fonds détenus en fiducie	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

#### *Placements à court terme*

Les coûts de transaction liés à l'acquisition de placement sont enregistrés contre les revenus de placements. Les ventes et les acquisitions sont comptabilisées à la date de règlement.

La juste valeur est déterminée aux cours du marché. La juste valeur est basée sur les conditions du marché à un moment donné et n'est pas représentative de la juste valeur future. Le revenu de placement sur les placements affectés est capitalisé jusqu'à ce que les dépenses soient encourues.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises aux termes de contrats de location-acquisition sont initialement constatées à la valeur actualisée des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats, puis amorties sur leur durée de vie utile estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice où le remplacement a lieu. Le terrain n'est pas amorti compte tenu de sa durée de vie indéfinie. La construction en cours n'est pas amortie avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative au taux suivants :

Aménagement des terrains	5-25 ans
Bâtiments	10-50 ans
Matériel de service d'immeubles	5-25 ans
Matériel principal	5-20 ans

#### *Apports reportés afférents aux fonds de fiducie*

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds en fiducie sont constatées à titre de passif et non de revenus, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Régimes d'avantages sociaux*

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu en date du 31 mars 2013 et est extrapolée au 31 mars 2015. La prochaine évaluation aura lieu en date du 31 mars 2016.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel les modifications apportées au régime ont lieu. Les gains ou pertes actuarielles sont amorties sur la durée de vie restante des employés toujours en activité.

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans la période au cours de laquelle ils sont connus. Les principales estimations requises comprennent la vie utile estimée des immobilisations corporelles, les hypothèses actuarielles concernant les avantages sociaux futurs, le montant de certaines charges à payer et les provisions pour créances douteuses.

#### *Modifications de normes comptables*

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, l'Hôpital a adopté la nouvelle norme SP 3260 du Manuel de CPA Canada du secteur, *Passifs liés aux sites contaminés*. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et rendre compte du passif associé à l'assainissement des lieux contaminés. Les lieux contaminés sont la conséquence d'une contamination introduite dans l'air, les sols, l'eau ou les sédiments par des matériaux de nature chimique, organique ou radioactive ou même d'organisme vivant, dont les concentrations dépassent le maximum acceptable en vertu des normes environnementales. Un passif pour l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé lorsque l'on peut répondre à tous les critères suivants :

- des normes environnementales existent;
- la contamination dépasse les normes environnementales;
- l'Hôpital est :
  - directement responsable; ou
  - accepte la responsabilité;
- l'Hôpital prévoit qu'il faudra abandonner des avantages économiques futurs;
- on peut faire une estimation raisonnable du montant de ce passif.

L'adoption de cette nouvelle norme PS 3260 n'a pas produit de changements sur l'évaluation et la constatation des passifs dans les états financiers de l'Hôpital.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 3. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

#### Débiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Sommes à recevoir des patients	<b>29 158</b>	29 751
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	<b>13 874</b>	5 862
L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 14)	<b>8 318</b>	8 226
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 14)	<b>4 102</b>	7 750
Autres	<b>22 277</b>	13 670
Moins la provision pour créances douteuses	<b>(3 151)</b>	(3 010)
	<b>74 578</b>	62 249

L'analyse de l'âge des débiteurs de l'Hôpital au 31 mars 2015 s'établit comme suit :

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes débiteurs des patients	10 520	8 773	2 075	7 790	<b>29 158</b>
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	11 770	1 056	-	1 048	<b>13 874</b>
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 14)	8 318	-	-	-	<b>8 318</b>
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 14)	4 102	-	-	-	<b>4 102</b>
Autres	17 869	2 842	303	1 263	<b>22 277</b>
Provision pour créances douteuses	(544)	(221)	(172)	(2 214)	<b>(3 151)</b>
	52 035	12 450	2 206	7 887	<b>74 578</b>

L'analyse de l'âge des débiteurs de l'Hôpital au 31 mars 2014 s'établit comme suit :

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes débiteurs des patients	10 313	8 509	2 793	8 136	29 751
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	2 335	2 511	471	545	5 862
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 14)	8 226	-	-	-	8 226
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 14)	7 750	-	-	-	7 750
Autres	10 837	1 854	137	842	13 670
Provision pour créances douteuses	(446)	(332)	(89)	(2 143)	(3 010)
	39 015	12 542	3 312	7 380	62 249

La provision pour créances douteuses est liée aux débiteurs des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 3. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (suite)

#### *Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles*

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2015	2014
	\$	\$
Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 14)	2 367	3 888
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 14)	7 834	7 834
Autres	-	(3)
	<b>10 201</b>	<b>11 719</b>

### 4. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles

Les actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles se composent d'un montant de 51 095 \$ (47 036 \$ en 2014) se rapportant au financement reçu et affecté dans le but d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'un montant dans les revenus de stationnement de 53 897 \$ (41 407 \$ en 2014) qui avait été affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les fonds sont détenus par la banque de l'Hôpital, rapportent des intérêts au taux préférentiel diminué de 1,75 % et sont classés à long terme puisque une diminution nette d'encaisse n'est pas prévue d'ici un an.

### 5. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	897	-	897	1 618
Aménagement des terrains	5 336	5 336	-	25
Bâtiments	677 523	268 402	409 121	425 335
Matériel de service d'immeuble	149 032	92 458	56 574	48 519
Matériel principal	392 271	299 380	92 891	85 829
Immobilisations en cours	24 809	-	24 809	15 578
	<b>1 249 868</b>	<b>665 576</b>	<b>584 292</b>	<b>576 904</b>

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a comptabilisé un don du transfert d'équipements de radiation provenant d'Action Cancer Ontario à une valeur nette de 15 786 \$. Un montant équivalent a aussi été mis sur pied comme apport de capital (note 9).

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2014 s'élevaient à 1 191 663 \$ et 614 759 \$ respectivement.

### 6. Fonds détenus en fiducie

Les fonds détenus en fiducie sont détenus par la banque de l'Hôpital et représentent le solde global des fonds détenus en fiducie à l'intention de tierces parties.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 7. Endettement bancaire

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit de 24 000 \$ auprès de ses banquiers. Aucun montant n'a été prélevé au 31 mars 2015 (nul \$ au 31 mars 2014). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

### 8. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés une assurance-maladie complémentaire et une assurance contre les frais dentaires et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2013 et extrapolée au 31 mars 2015.

Au 31 mars, le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

	2015	2014
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	57 559	48 818
Coût non amorti des pertes actuarielles	(7 131)	(2 601)
<b>Passif des avantages sociaux des employés</b>	<b>50 428</b>	<b>46 217</b>

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées lors de l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	3,31 %	4,36 %
Augmentation du coût des soins dentaires	3,50 %	3,50 %
Hausse du coût des soins prolongés, diminuant de 0,5 % par an pour atteindre ultimement un taux de 4,5 % par la suite	7,50 %	7,50 %
Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs	15 ans	15 ans

La variation des avantages sociaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et de 4 211 \$ (2 410 \$ en 2014). Ce montant comprend :

	2015	2014
	\$	\$
Coût du service courant	3 967	3 034
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	2 128	1 954
Amortissement des pertes actuarielles	173	392
Transfert à l'ALREO le 1 <sup>er</sup> avril 2013	-	(255)
Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice	(2 057)	(2 715)
<b>Total</b>	<b>4 211</b>	<b>2 410</b>

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état consolidé des résultats.

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	410 878	415 292
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	15 013	14 965
Plus les apports hors caisse reçus au cours de l'exercice (note 5)	15 876	-
Moins l'amortissement du matériel	(7 111)	(5 545)
Moins l'amortissement des bâtiments	(14 028)	(13 834)
	<b>420 628</b>	<b>410 878</b>

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Apports en capital non amortis (note 11)	369 533	363 842
Apports en capital inutilisés (note 4)	51 095	47 036
	<b>420 628</b>	<b>410 878</b>

### 10. Informations à fournir concernant le capital

L'Hôpital définit le capital comme étant les actifs nets non affectés et les actifs nets investis en immobilisations corporelles. L'Hôpital a actuellement une insuffisance cumulée de ses actifs non affectés résultant des opérations passées. Cette insuffisance diminuera au fur et à mesure de la rentabilisation des opérations. Une fois l'insuffisance des actifs nets non affectés éliminée, l'objectif de l'Hôpital en ce qui a trait aux actifs nets non affectés consistera à financer ses opérations futures. Les actifs nets investis en immobilisations corporelles ont pour but de financer l'acquisition antérieure des immobilisations requises à des fins opérationnelles.

L'Hôpital n'est pas assujéti à des exigences de capital imposées de l'extérieur et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

### 11. Investissement en immobilisations corporelles

L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

	2015	2014
	\$	\$
Immobilisations corporelles	584 292	576 904
Montants financés par les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	(369 533)	(363 842)
	<b>214 759</b>	<b>213 062</b>

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 11. Investissement en immobilisations corporelles (suite)

La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

	2015	2014
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	47 563	42 788
Montants couverts par les apports reportés	(10 954)	(15 634)
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	(4 024)	(7)
Gains sur cession d'immobilisations corporelles	968	7
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	21 139	19 379
Amortissement des immobilisations corporelles	(52 995)	(58 822)
	1 697	(12 289)

### 12. Régime de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Healthcare of Ontario Pension Plan (le «régime»). Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les cotisations versées au régime durant l'exercice, par l'Hôpital au nom de ses employés, s'élevaient à 44 936 \$ (44 118 \$ en 2014) et figurent à l'état non consolidé des résultats.

La charge de retraite représente le montant qui, selon les meilleures estimations de l'administrateur du régime et de ses actuaires, sera suffisant pour fournir un niveau de certitude élevé que les prestations seront entièrement financées par l'actif de la caisse de retraite au moment de la retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif de capitalisation consiste à faire en sorte que le pourcentage des cotisations que l'employeur verse au régime demeure constant par rapport aux cotisations versées par les employés.

Les écarts entre les estimations de la capitalisation actuarielle et les résultats réels peuvent être importants et toute différence doit généralement être financée par les employeurs membres. L'évaluation actuarielle triennale la plus récente du régime date du 31 décembre 2012 et indique que le régime est entièrement capitalisé.

### 13. Instruments financiers

#### *Établissement de la juste valeur*

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à échéance de ces instruments.

Il est impossible de déterminer la juste valeur des subventions à recevoir pour immobilisations en raison de l'absence de modalités de remboursement fixes.

La juste valeur des garanties et lettres de crédit se fonde sur les frais actuellement exigés pour des ententes semblables ou encore sur le coût estimatif lié à leur résiliation ou au règlement des obligations liant l'Hôpital à ses contreparties à la date d'emprunt déclarée. Dans les situations où il n'existe aucun marché pour ces garanties et où celles-ci ont été émises sans aucun coût explicite, il est impossible d'en déterminer la juste valeur de manière suffisamment fiable. Sauf indication contraire, la direction estime que l'Hôpital n'encourt pas de risque important de taux d'intérêt ou de change découlant de ces instruments.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

### 13. Instruments financiers (suite)

#### *Hiérarchie de la juste valeur*

Ce qui suit fournit une analyse des instruments financiers qui sont subséquemment à la comptabilisation initiale à la juste valeur, regroupé dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur est observable :

- Niveau 1 - évaluation basée sur les prix cotés (non ajustés) en vigueur sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 - évaluation basée sur des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 - évaluation basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de juste valeur exige l'utilisation de données observables du marché lorsque ces données existent. Un instrument financier est classé au plus bas niveau de la hiérarchie pour lequel une donnée significative fut utilisée pour déterminer sa juste valeur.

L'encaisse, les placements à court terme, les actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles et les fonds détenus en fiducie sont des justes valeurs de Niveau 1.

#### *Risque de crédit*

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que divulgué à la note 3. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses sur les débiteurs liés aux patients est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin de mitiger le risque de crédit.

### 14. Organismes apparentés

#### *Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa*

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut de cardiologie, entité exonérée d'impôt qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. L'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa fournit des services en cardiologie aux patients de l'Hôpital. Selon la Loi sur les hôpitaux publics, l'Hôpital a la responsabilité ultime pour les soins en santé des patients et, tous les patients de l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa sont des patients à part entière de l'hôpital.

La relation économique entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa est gérée par une entente de service selon laquelle L'Hôpital fournit le service de soutien clinique et administratif à sa juste valeur et met à la disposition de l'Institut des locaux gratuitement.

L'intention de l'entente de service est de s'assurer que tout déficit encouru par l'une ou l'autre des parties est géré par la partie déficitaire. Au 31 mars 2015, l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa a une insuffisance accumulée non affecté de 8 602 \$ (9 141 \$ au 31 mars 2014). Au 31 mars 2015, l'Hôpital avait un compte à recevoir de l'Institut de 8 318 \$ (8 226 \$ au 31 mars 2014) portant intérêt au taux préférentiel et sans modalité de remboursement.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 14. Organismes apparentés (suite)

#### *Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa (suite)*

L'actif, le passif et les résultats des activités de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa se présentent ainsi :

	2015	2014
	\$	\$
<b>Bilan :</b>		
Total de l'actif	<b>75 859</b>	71 111
Total du passif	<b>73 504</b>	68 801
Actif net	<b>2 355</b>	2 310
	<b>75 859</b>	71 111
	<b>2015</b>	2014
	\$	\$
<b>Résultats des activités :</b>		
Total des revenus	<b>168 176</b>	164 876
Total des dépenses	<b>168 131</b>	163 452
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<b>45</b>	1 424
	<b>2015</b>	2014
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie :</b>		
Exploitation	<b>(1 171)</b>	4 148
Investissement	<b>(10 574)</b>	(10 245)
Financement	<b>6 074</b>	10 017
<b>Flux de trésorerie de l'exercice</b>	<b>(5 671)</b>	3 920

#### *Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa*

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la «Corporation»), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux résidents de l'Hôpital. Au 31 mars 2015, la somme à payer à la Corporation, totalisant 6 706 \$ (5 806 \$ au 31 mars 2014), porte intérêt au taux préférentiel diminué de 1,85 % et est payable sur demande et n'est assortie d'aucunes modalités fixes de remboursement.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 14. Organismes apparentés (suite)

#### *Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)*

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

	2014	2013
	\$	\$
<b>Bilan :</b>		
Total de l'actif	<b>8 239</b>	7 193
<b>Total du passif</b>		
	<b>330</b>	267
Actif net	<b>7 909</b>	6 926
	<b>8 239</b>	7 193
<b>Résultats des activités :</b>		
Total des revenus	<b>2 300</b>	2 838
Total des dépenses	<b>1 317</b>	1 284
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>983</b>	1 554
<b>Flux de trésorerie :</b>		
Exploitation	<b>1 252</b>	1 708
Investissement	<b>13</b>	(14)
Flux de trésorerie de l'exercice	<b>1 265</b>	1 694

#### *La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa*

L'Hôpital détient une participation financière dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la «Fondation»), une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu de la Fondation la somme de 7 945 \$ (9 567 \$ en 2014). Au 31 mars 2015, l'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles de 2 367 \$ (3 888 \$ au 31 mars 2015) à recevoir de la Fondation et une somme à recevoir de 564 \$ pour le fonds de dotation (542 \$ au 31 mars 2014). De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital fournit gracieusement à la Fondation des locaux pour ses bureaux.

#### *L'Institut de recherche en santé d'Ottawa*

L'Hôpital détient une participation financière dans l'Institut de recherche en santé d'Ottawa (l'«Institut»). L'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

### 14. Organismes apparentés (suite)

#### *L'Institut de recherche en santé d'Ottawa*

Au 31 mars 2015, l'Hôpital avait un compte à payer opérationnel de 3 234 \$ (3 741 \$ au 31 mars 2014). L'Hôpital a fourni à l'Institut un financement de base de 4 336 \$ (8 936 \$ en 2014) pour l'acquisition de ressources. L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 150 \$ (150 \$ en 2014) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

#### *Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario*

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario («ALREO»). L'ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés à 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

L'Hôpital d'Ottawa a conclu un contrat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario pour faire construire un laboratoire régional, ce qui comprend un investissement dans des biens d'équipement. Au 31 mars 2015, l'Hôpital d'Ottawa avait terminé le projet à un coût total de 25 376 \$ (25 376 \$ au 31 mars 2014) dont 7 834 \$ (7 834 \$ au 31 mars 2014) doit être assumé par l'ALREO. En échange de cet investissement dans des biens d'équipement, l'ALREO sera autorisé à occuper les locaux, selon les dispositions prévues aux ententes d'utilisation des locaux par les membres.

Au 31 mars 2015, l'Hôpital détenait une participation financière de 2 096 \$ (1 233 \$ au 31 mars 2014) d'un montant total de l'actif net de 5 107 \$ (3 004 \$ au 31 mars 2014). L'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de l'ALREO de 7 834 \$ (7 834 \$ au 31 mars 2014) et un débiteur opérationnel à recevoir de 4 102 \$ (7 750 \$ au 31 mars 2014).

#### *Sociétés auxiliaires*

L'Hôpital détient une participation financière dans les Auxiliaires Civic et les Auxiliaires Riverside de l'Hôpital d'Ottawa ainsi que dans les Amis de l'Hôpital d'Ottawa - Campus Général (les «sociétés auxiliaires») et l'Association des bénévoles du Centre de réadaptation. Les sociétés auxiliaires ont pour but de recueillir et de recevoir les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital et de ses fondations affiliées. Les sociétés auxiliaires sont des organismes exonérés d'impôt qui ont été constitués en vertu des lois de l'Ontario.

#### *Les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. et Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc.*

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs des Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. («SAH») et des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. («SLHRO»). Les SAH et SLHRO ont été créés pour fournir des services d'alimentation et de buanderie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Au 31 mars 2015, l'Hôpital avait une participation financière de 3 312 \$ (3 723 \$ au 31 mars 2014) dans l'actif net total de 5 276 \$ (6 157 \$ au 31 mars 2014) de SAH. La participation financière correspondante dans les SLHRO était de 7 045 \$ (6 998 \$ au 31 mars 2014) du total de l'actif net de 12 368 \$ (12 189 \$ au 31 mars 2014).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, l'Hôpital a versé 1 515 \$ (1 557 \$ en 2014) aux SAH pour des services alimentaires et 10 081 \$ (9 676 \$ en 2014) aux SLHRO pour des services de linge. Ces montants sont compris dans le poste fournitures et autres charges à l'état consolidé des résultats.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 14. Organismes apparentés (suite)

#### *Services d'approvisionnement de santé Champlain*

L'Hôpital est membre fondateur des Services d'approvisionnement de santé Champlain («SASC»). Les SASC ont été mis sur pied afin d'offrir des services partagés aux hôpitaux de la région de Champlain pour fournir des ressources, de l'approvisionnement et de la logistique.

Au 31 mars 2015, l'Hôpital avait un montant à payer de 30 \$ (150 \$ au 31 mars 2014) aux SASC pour les dépenses payées par les SASC au nom de l'Hôpital.

### 15. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2015	2014
	\$	\$
Placements à court terme	(21)	(394)
Débiteurs	(12 329)	2 789
Stocks	(933)	(1 358)
Frais payés d'avance	(2 974)	(517)
Créditeurs et charges à payer	(9 252)	(40 587)
Apports reportés	1 204	4 394
	<b>(24 305)</b>	<b>(35 673)</b>

### 16. Engagements, éventualités et garanties

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2015, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le «HIROC»). HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2015.

Au 31 mars 2015, les SAH avaient un solde impayé de 6 923 \$ (7 075 \$ au 31 mars 2014) sur une marge de crédit disponible de 7 066 \$ (7 576 \$ au 31 mars 2014), dont l'Hôpital garantit 48,1 %. La garantie reste en vigueur jusqu'à ce que le prêt, les intérêts courus et les frais connexes aient été payés au complet. En cas de non-respect des clauses de cette marge de crédit, l'Hôpital peut être tenu d'avances des capitaux aux SAH, en raison du cautionnement qu'il a fourni à l'égard de cette dette. Au 31 mars 2015, la part de cette marge de crédit que l'Hôpital serait tenu de rembourser au cas où les SAH manqueraient à leurs engagements s'élevait à 3 330 \$ (3 403 \$ au 31 mars 2014). À la date du rapport de l'auditeur, aucune demande à cet égard n'avait été faite par le débiteur.

# L'Hôpital d'Ottawa

## Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

### 16. Engagements, éventualités et garanties (suite)

Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peuvent être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers à l'égard de ces garanties d'indemnisation.

Au 31 mars 2015, l'Hôpital n'avait pas comptabilisé de passifs environnementaux car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminable en ce moment.

Au 31 mars 2015, des lettres de crédit totalisant 36 \$ (nul \$ au 31 mars 2014) avaient été émises principalement à des autorités gouvernementales afin de garantir le respect des obligations de l'Hôpital relativement aux améliorations à apporter aux systèmes de la voirie, de l'aqueduc et du drainage sur les terrains de l'Hôpital.

L'Hôpital a comptabilisé des coûts de 24 809 \$ pour les travaux de construction en cours dans les biens immobiliers au 31 mars 2015 (15 578 \$ au 31 mars 2014). Le coût d'achèvement estimatif de ces immobilisations est de 30 393 \$ (40 247 \$ au 31 mars 2014).

L'Hôpital a conclu un accord visant la mise à niveau de ses systèmes de laboratoire et il a comptabilisé au 31 mars 2015 une somme de 5 360 \$ (5 307 \$ au 31 mars 2014). Le coût total de la mise à niveau est estimé à 312 \$ (357 \$ au 31 mars 2014).

### 17. Programme Connexion Nord et Est de l'Ontario

Le 20 novembre 2014, l'Hôpital a conclu un accord de mise en œuvre avec cyberSanté Ontario pour aider à mettre sur pied une gouvernance à l'échelle de la province et un modèle collaboratif de prestations de services, connu sous le nom de Programme Connexion Nord et Est de l'Ontario (« cNEO »). Le programme cNEO donnera aux cliniciens du nord et de l'est de l'Ontario un accès sécurisé et opportun à l'information électronique d'un patient, en reliant les prestataires de services en santé au moyen de l'intégration des systèmes de santé électroniques. Le projet sera présenté par l'Hôpital qui engagera quatre associés en prestations de services, un associé provenant de chaque RLISS dans le nord et l'est de l'Ontario (Sud-Est, Champlain, Nord-Est et Nord-Ouest) pour offrir un soutien local à leurs fournisseurs de services en santé respectifs. L'Hôpital est aussi impliqué en tant qu'associé de prestation de services pour le RLISS Champlain. Le financement maximum en vertu de cet accord, avec une date de fin d'activité du 28 février 2017, s'élève à 37 119 \$. Avant cet engagement, l'Hôpital était impliqué dans deux accords distincts correspondants à la planification et le développement de la mise en pratique du programme cNEO.

Les revenus et dépenses du programme cNEO d'un montant de 9 107 \$ ont été comptabilisés en 2015 (nul \$ en 2014), dont 1 147 \$ (nul \$ en 2014) se rapportait à la mise en œuvre de l'accord. Au 31 mars 2015, l'Hôpital avait reporté des apports de 1 263 \$ pour des fonds encore non dépensés par le projet.

### 18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

# L'Hôpital d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

---

## 19. Financement non récurrent

L'Hôpital recevra un financement unique jusqu'à 69 319 \$ au cours des trois exercices clos les 31 mars 2013, 2014 et 2015 afin d'adresser spécifiquement la position déficitaire du fonds de roulement ajusté de l'Hôpital. Tel qu'indiqué dans l'entente de financement, ce financement est non récurrent et doit être utilisé exclusivement à adresser la position déficitaire du fonds de roulement. Le montant du financement unique additionnel comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de 23 106 \$ (23 107 \$ au 31 mars 2014).